



# Thème: Observation indépendante des forêts, outil de dialogue entre la société civile et le secteur privé

## Impact de l'OI dans la réalisation des activités de suivi de la gouvernance forestière par l'administration

Présenté par



**EBIA NDONGO Samuel**

Consultant BUREDIP





## PLAN

- ▶ I- Introduction
- ▶ II- Impacts sur l'Administration
- ▶ III- Conclusion



# INTRODUCTION

## ► Contexte

- Emergence des forêts dans les discussions climat
- Engagement des Etats dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale
- Efforts conjugués les Etats et les Partenaires au développement
- La mise en place de l'Observation indépendante mandatée avec le concours des bailleurs de fonds
- Implication des OSC (organisation de la société civile)

## ► Objectifs

- Application des principes de bonne gouvernance et amélioration du contrôle forestier
- Contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et renforcement des capacités de contrôle de l'administration

## ► Quelques activités

- Appui au contrôle forestier
- Renforcement des capacités
- Diffusion des informations



# IMPACTS SUR L'ADMINISTRATION

## 1- Appui au contrôle forestier

- **OI mandaté:** suivi de l'exécution des missions de contrôle par l'administration, donner un avis sur la maîtrise des textes, la justesse de l'appréciation des infractions, l'application des amendes et l'utilisation des outils de contrôle tout en relevant le niveau des capacités et la rigueur ou la complaisance des agents commis au contrôle
- **OI de la société civile (OIE):** sans lien contractuel avec l'administration, il évalue les activités forestières dont il a connaissance et dénonce les irrégularités qu'il y observe.

### Impacts:

- Amélioration de la qualité des PV,
- Qualification plus appropriée des infractions
- Imposition des amendes adéquates
- Meilleure évaluation des dommages et intérêts



## IMPACTS SUR L'ADMINISTRATION (suite)

- Utilisation des outils modernes de contrôle (GPS, PDA, Etc..)
- Prise en compte des exigences des PA et des cahiers de charge
- Prise en compte des aspects liés à l'APV/FLEGT dans le contrôle (Grille de légalité)
- un meilleur suivi du contentieux forestier (plate forme avec les administrations partenaires, élaboration des outils de suivi des infractions, amélioration des recettes forestières)
- Amélioration de l'image de l'administration



## IMPACTS SUR L'ADMINISTRATION (suite)

### 2- Renforcement des capacités: l'OI

- Evalue les capacités des agents de l'administration et pour les faiblesses constatées, elle organise des renforcements de capacité de ces agents.
- Met à disposition les outils modernes et appui les agents pour leur utilisation
- Evalue les outils règlementaires utilisés par les administrations
- Relève les imperfections et propose des aménagements
- Organise des séminaires de formation et des études spécifiques
- Appui à l'élaboration ou l'amélioration des documents de contrôle

#### Impacts:

- Bonne maîtrise du code forestier, de l'APV/FLEGT, des stratégies nationales de contrôle
- Bonne maîtrise des outils de contrôles (GPS, PDA, etc...)
- La qualité des missions de contrôle améliorée
- Une meilleure maîtrise des textes des administrations partenaires (justice, FMO, Finances...)



## IMPACTS SUR L'ADMINISTRATION (suite)

### 3- Communication et diffusion des informations:

L'OI tout comme les organisations de la société civile impliqués dans l'observation indépendante, dispose des canaux de communication parmi lesquels les sites Web à partir desquels ils rendent publiques les informations sur leur activité.

Mais elle appui également l'administration sur la mise en place des canaux d'informations pour assurer la transparence du secteur forestier

#### Impacts:

- Création des sites dédiés par l'administration
- Publication des informations sur le secteur consolidées par l'annexe VII de l'APV
- Formation des agents de l'administration
- Tenue des plate formes avec les administrations partenaires



## CONCLUSION

L'OI a certes eu des impacts positifs sur les administrations, ceux-ci restent toutefois précaires du fait de:

- la réticence au changement de certains agents des administrations
- La durabilité,
- La résistance des mauvaises pratiques (coupe illégales, incivisme fiscal..... )
- la lourdeur des réformes,
- la lenteur dans la mise en œuvre de l'APV
- Relations conflictuelle entre l'Administration et l'OI (gestion de l'information, amplification des cas de fraude sur la scène internationale, la compétence, inféodation au bailleur, non respect des termes de référence



## CONCLUSION(SUITE)

Aussi y a-t-il lieu:

- d'institutionnaliser l'OI a travers une OI mandatée qui s'appuierait dans ses missions sur les OSC nationales
- Faciliter ,fluidifier d'avantage les relations entre l'OI et l'Administration

**JE VOUS REMERCIE  
DE VOTRE AIMABLE ATTENTION**

